

GRIPPE AVIAIRE : ROLE DES CHASSEURS DANS LA VIGILANCE NATIONALE.

Une surveillance accrue en Europe

L'extension à la Russie puis à la Roumanie, la Turquie, de l'épizootie de grippe aviaire hautement pathogène en provenance d'Asie du Sud-Est, a posé une nouvelle fois la question du rôle des oiseaux migrateurs, dans la transmission de la maladie sur de longues distances.

L'extension de la maladie suivant l'axe prépondérant de migration de ces oiseaux en provenance du Sud-Est asiatique, apporte chaque jour des éléments supplémentaires de suspicion. Il a été décidé, dès la fin août par la Commission Européenne de renforcer la surveillance de cette maladie dans les Etats membres.

Les chasseurs : un réseau de vigilance au service de la Santé

Les chasseurs, par leur présence sur le terrain et leur connaissance de la faune sauvage, constituent l'un des meilleurs réseaux pour surveiller de telles maladies.

1.375.000 chasseurs, répartis dans 70.000 associations, tissent un maillage précieux du territoire français.

Particulièrement attentifs à la Faune Sauvage, ils sont depuis longtemps habitués à exercer leur vigilance sur les incidents pouvant survenir dans ces populations d'animaux, gibiers ou non.

Les chasseurs constituent ainsi le meilleur réseau de vigilance et d'alerte mobilisable, pour prévenir et lutter contre des menaces sanitaires comme celle d'aujourd'hui, tant pour la santé animale que pour la santé publique.

Une vigilance accrue vis-à-vis de la mortalité des oiseaux sauvages

En étroite relation avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, les Pouvoirs Publics et l'AFSSA, les chasseurs mobilisent leur Réseau de surveillance sanitaire de la Faune Sauvage : le « réseau SAGIR ».

Une vigilance accrue du Réseau est demandée pour repérer d'éventuelles mortalités d'oiseaux sauvages dans les différents territoires français. Les chasseurs qui constateraient ces événements feront, comme d'habitude, remonter l'information dans leur Fédération Départementale qui se chargera de la collecte des animaux et de leur analyse par le laboratoire départemental, en relation avec les Services Vétérinaires pour ce qui regarde plus spécifiquement la recherche du virus de la grippe aviaire.

Le Réseau SAGIR fonctionne depuis 1986 grâce au bénévolat des chasseurs et au co-financement des analyses par les Fédérations Départementales de chasseurs.

Une surveillance de canards « sentinelles »

Les Pouvoirs Publics français avaient également décidé d'intensifier la surveillance des virus grippaux chez les oiseaux domestiques et sauvages.

C'est ainsi qu'un protocole de surveillance des élevages de canards en plein air, d'oiseaux sauvages bagués et de canards appelants avait été mis au point.

Les chasseurs de gibier d'eau avaient donné leur accord pour collaborer à cette surveillance, dans 10 départements français, en mettant à disposition des Services Vétérinaires, des canards appelants pour une recherche de portage de virus grippaux. Ces animaux, comme d'autres oiseaux, devaient constituer le pool d'oiseaux sentinelles français par lesquels la surveillance de la grippe aviaire était ainsi renforcée.

Toutefois, la décision d'interdire l'usage des appelants pour la chasse aux oiseaux d'eau durant toute la période de chasse (prolongation des mesures annoncée au Journal Officiel du 30 novembre 2005), compromet considérablement ce protocole. Les Pouvoirs publics, en prolongeant cette interdiction, ont délibérément choisi de « casser le thermomètre » qui permettait de repérer un éventuel virus de grippe aviaire avant même qu'il ne touche les oiseaux domestiques de notre pays.

Précautions dans toutes les activités en contact avec l'avifaune

Cette mise à disposition du réseau national de vigilance des chasseurs s'accompagne aussi de précautions sanitaires pour les chasseurs d'oiseaux d'eau : ne pas avoir de contact avec des oiseaux domestiques, nettoyer et désinfecter bottes, matériel et vêtements au retour de chasse sont autant de mesures qui ont été rappelées aux chasseurs par leurs Fédérations Départementales.

Il doit d'ailleurs en être de même pour toute activité en contact, direct ou indirect, avec l'avifaune : toute personne ayant à pénétrer dans une réserve d'oiseaux (lieu potentiel d'échanges et d'amplification d'une éventuelle maladie) doit apporter un soin particulier au nettoyage-désinfection de ses effets : marcher dans une réserve d'oiseaux sur des fientes contaminées et poursuivre son chemin peut être un moyen de propagation du virus.